

4RC

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 1 000 euros
Siège social : 42 Rue Michel Fauvet
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
RCS MEAUX 824 487 292

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
LE 27 Mars 2026

L'an deux mille ving six,

Le 27 Mars,

A LA FERTE SOUS JOUARRE,

Les associés de 4RC, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement au siège social 42 Rue Michel Fauvet à LA FERTE SOUS JOUARRE (77260) sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associées présentes en entrant en séance.

Est présents :

Monsieur ROUSSELIN Fabien, possédant 35 parts, présent

Sont représentés :

Monsieur ROUSSELIN Maxence, possédant 15 parts,
Par Monsieur ROUSSELIN Fabien,
Mademoiselle ROUSSELIN Elena, possédant 15 parts,
Par Monsieur ROUSSELIN Fabien,

Est absente :

Madame CRAPART Aurélie épouse ROUSSELIN, possédant 35 parts, présente

Ces associés de la Société représentent en tant que tels la majorité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Fa

L'Assemblée est présidée par Monsieur ROUSSELIN Fabien, gérant associé présent et acceptant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 42 Rue Michel Fauvet à La Ferté Sous Jouarre (77260) au **8 Allée de l'innovation à Soissons (02200) et ce, à compter de ce jour.**

Fa

Le siège de la société est fixé :

Au **8 Allée de l'innovation à Soissons (02200)**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier l'article 4 des Statuts .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Pour pouvoir faire face aux nombreuses dettes de la société (syndic, comptable, travaux, banques, impôts) et éviter une saisie en cours avec Foncia (décision du tribunal validée)

Il est prévu de mettre en Vente l'ensemble des biens Immobiliers de la SARL 4RC

- Le local "plaza" au 41 avenue Franklin Roosevelt 77260 la Ferté sous Jouarre
- Immeuble Rue Carnot 02400 Chateau Thierry

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants.

Le 27 mars 2026

Certifié conforme



Fa